

30 juin 2016

Restrictions de circulation à Paris : le CNPA déplore une fois de plus le manque de concertation.

Anne Hidalgo, Maire de Paris, a annoncé des mesures de restriction de circulation des véhicules les plus polluants à partir du 1er juillet 2016, ainsi que « la fin du diesel en 2020 à Paris et au-delà du périphérique ». Si le CNPA reste convaincu qu'une action en faveur d'une mobilité plus propre est primordiale, il regrette que cette mesure autoritaire et grave de conséquences sur le plan social et économique, ait été prise sans concertation avec les professionnels et les automobilistes.

UNE MESURE PSEUDO ENVIRONNEMENTALE QUI NE TIENT PAS LA ROUTE

Exclure de la circulation tous les véhicules immatriculés avant 1997 sans une analyse précise de l'état du parc est une mesure aberrante. Une voiture de 1995 parfaitement entretenue et qui a passé le contrôle technique avec succès (et notamment son contrôle anti-pollution) s'avère beaucoup plus propre qu'un véhicule plus récent et mal entretenu.
A ce titre, le CNPA qui intègre les 21 métiers de la filière aval de l'automobile, parmi lesquels le contrôle technique, est en mesure de fournir au ministère de l'Environnement toutes les informations sur l'état du parc. Cette analyse aurait pu éviter des décisions précipitées.

En ce qui concerne les véhicules diesel, le CNPA se félicite du dialogue et des échanges instaurés avec les pouvoirs publics qui vont permettre en 2019, la mise en application du décret récemment publié sur le contrôle diagnostic 5 gaz permettant d'améliorer la qualité du parc roulant, mais reste toujours très inquiet sur la volonté de la mairie de Paris d'interdire les véhicules diesel à la circulation en 2020.

UNE MESURE PENALISANTE POUR L'EMPLOI ET LES JEUNES

Exclure de la circulation tous les véhicules immatriculés avant 1997 sans intégrer le paramètre social et économique liés à l'utilisation du véhicule est une mesure injuste. Certains Franciliens, notamment les jeunes professionnels, les commerçants, les artisans, qui n'ont pas d'autres choix que d'avoir une voiture ou un véhicule utilitaire, risquent d'être précarisés par cette mesure.

Pour Francis Bartholomé, Président National du CNPA : « *Pourquoi toujours interdire ? Une fois de plus, les mesures prises par la mairie de Paris témoignent que la vision répressive l'emporte sur la vision préventive. Le CNPA et l'ensemble de ses adhérents ont toujours fait la promotion de mesures incitatives et d'encouragement pour verdir le parc. Là où certains cherchent à créer de l'immobilisme en bloquant les flux de circulation, le CNPA préconise un véritable Pacte pour la mobilité de tous les Français. A ce titre, le CNPA rappelle sa volonté d'échange et de dialogue avec les pouvoirs publics et les collectivités locales sur ses propositions pour soutenir une filière dynamique et vertueuse.* »

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 130 000 entreprises de proximité et 400 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

@CNPApresse	CNPA	CNPA Suresnes	CNPA Suresnes